



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2024-1107
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-798 CONCERNANT
LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS
PAR LA VILLE DE BAIE-COMEAU**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 13 mai 2024, le conseil municipal a adopté le règlement ci-haut mentionné.
2. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements / Adoption 2024 » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 16 mai 2024

**Me Joanie Perron, greffière et
directrice des affaires juridiques**



Baie-Comeau

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2024-1107
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-798 CONCERNANT
LA TARIFICATION DES SERVICES DISPENSÉS
PAR LA VILLE DE BAIE-COMEAU**

Je, soussignée, greffière de la Ville de Baie-Comeau, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le tableau de l'hôtel de ville, le 16^e jour du mois de mai 2024.

Tel que prévu au Règlement 2021-1030 concernant les modalités de publication des avis publics adopté le 21 juin 2021, je certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Web de la Ville le 16 mai 2024 et qu'un résumé a été publié dans le Journal Le Manic le 22 mai 2024.

Donné à Baie-Comeau, ce 23 mai 2024

**Me Joanie Perron, greffière et
directrice des affaires juridiques**